



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

chirurgiens-dentistes

Question écrite n° 68521

Texte de la question

M. Jacques-Alain Bénisti attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les difficultés rencontrées par les chirurgiens-dentistes à la suite des restrictions d'honoraires imposées par la CMU. Il semble que ce texte impose de façon autoritaire des restrictions d'honoraires à la profession des chirurgiens-dentistes sans une réelle concertation avec ceux-ci. Cette restriction, établie depuis cinq ans, rend incompatibles l'exercice professionnel et le respect du code déontologique. D'où une expression croissante de colère et de découragement des chirurgiens-dentistes, qui a entraîné une désertification importante, voire dramatique, des zones à forte densité des bénéficiaires de la CMU. En conséquence, il lui demande quelles sont les mesures qu'il entend prendre pour modifier l'article R. 4127-233 du code de la santé publique afin d'améliorer les conditions de travail des chirurgiens-dentistes.

Texte de la réponse

L'attention du ministre de la santé et des solidarités est appelée quant aux conditions d'exercice des chirurgiens-dentistes qui délivrent des soins aux personnes bénéficiant de la couverture maladie universelle complémentaire. Les assurés sociaux bénéficiaires de la couverture maladie complémentaire ont accès à un certain nombre de soins prothétiques sans débours, les chirurgiens-dentistes étant tenus de respecter des tarifs fixés par arrêté. Conscient que le niveau de ces tarifs, inchangés depuis 1999, ne permettait pas à ces assurés sociaux d'avoir accès à des soins prothétiques de qualité, le Gouvernement les a, par arrêté du 30 mai 2006, revalorisés de façon substantielle, de l'ordre de 30 %, pour un coût global d'environ 30 millions d'euros. Cet effort important s'inscrit dans le cadre plus large d'une politique visant, dans le domaine des soins dentaires, à favoriser la prévention chez les enfants et les adolescents et à revaloriser les soins conservateurs.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Alain Bénisti](#)

Circonscription : Val-de-Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68521

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juin 2005, page 6404

Réponse publiée le : 28 novembre 2006, page 12530